

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

Nouveau rebondissement au mégaprocès

## L'avocat principal des Hells congédié

La Couronne veut réintégrer Maurice Boucher dans le groupe des 17 accusés

Jacques Bouchard démis de ses fonctions, une pluie de requêtes pour remise en liberté provisoire et une volonté ferme de la Couronne de ramener Maurice Boucher devant la justice. Le procès de 17 présumés membres ou associés des Hells Angels a connu hier une série de rebondissements qui renvoient aux calendes grecques la sélection du jury.

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Le principal avocat de la défense, Jacques Bouchard, a été démis de ses fonctions, à la surprise générale, hier, au procès de 17 présumés membres ou associés des Hells Angels, un exercice qui n'en finit plus de subir des ratés.

M<sup>r</sup> Bouchard a été congédié par ses clients, Luc Bordeleau et Richard Mayrand, deux présumés

membres des Nomads, hier matin, à la reprise des audiences devant le juge Pierre Béveau. Celui-ci doit reprendre à zéro le procès pour gangstérisme, trafic de drogue et complot pour meurtre abandonné par son prédécesseur, Jean-Guy Boilard.

De toute évidence, M<sup>r</sup> Bouchard est victime d'une purge interne aux motifs flous. On lui reprocherait d'être responsable de la fuite d'un projet de règlement hors cour dans lequel tous les accusés se seraient engagés à plaider coupable en échange d'accusations réduites. Au total, 34 individus reliés aux Hells doivent subir des procès en trois groupes distincts pour une série d'accusations de meurtre, de complot pour meurtre, de trafic de drogue et de gangstérisme portées dans la foulée de l'opération Printemps 2001.

Un premier groupe de 17 accusés et leurs avocats ont tenu une réunion secrète, mercredi dernier à la prison de Bordeaux, pour discuter de l'affaire en l'absence de M<sup>r</sup> Bouchard et de sa conjointe, Lise Rochefort.

C'est à la suite de cette rencontre que M<sup>r</sup> Bouchard a reçu son congédiement. Il n'a formulé hier aucun commentaire. M<sup>r</sup> Rochefort continue pour l'heure de représenter son client, Ronald Paulin.

La rupture prive la défense de sa pièce maîtresse. M<sup>r</sup> Bouchard s'imposait comme le plaideur le plus aguerri au sein de l'équipe de neuf criminalistes assemblée pour ce procès, l'un des seuls à s'être déjà frottés à la loi antigang. Du propre aveu de son collègue Jean-Pierre Sharpe, il s'agit « d'un gros morceau » qu'il sera difficile de remplacer. Les accusés Mayrand et Bordeleau sont désormais représentés par François Taddeo, un jeune avocat qui connaît peu les causes impliquant des membres présumés du crime organisé. M<sup>r</sup> Taddeo a demandé un délai afin de se familiariser avec la preuve, au même titre que deux autres nouveaux venus au dossier, Dominique Larose et André Barbacki.

Le juge Béveau devra décider demain s'il accepte d'ajouter un dix-huitième nom à la liste des accusés,

celui de Maurice Boucher. La Couronne a manifesté la ferme intention de l'intégrer dans le groupe, mais le juge veut d'abord connaître les disponibilités de son avocat, Jacques Larochelle, un brillant criminaliste qui pourrait très bien reprendre le flambeau arraché des mains de M<sup>r</sup> Bouchard.

Une pluie de requêtes attend par ailleurs le juge Béveau. Compte tenu des délais occasionnés par la tenue d'un deuxième procès, tous les accusés songent à réclamer leur remise en liberté provisoire. Quatre d'entre eux ont déjà annoncé par la bouche de leurs avocats qu'ils présenteraient très bientôt leurs requêtes. La Couronne s'opposera à toutes ces demandes compte tenu de la gravité des accusations.

Le juge devra également considérer une demande des avocats pour augmenter les tarifs de l'aide juridique puisque les généreux honoraires consentis par le juge Boilard ne s'appliquent plus. La défense s'attaquera enfin au libellé de l'acte d'accusation, un document identifiant 134 cibles du vaste complot pour meurtre. Bref, tout le travail de défrichage préalable à la sélection du jury est à refaire dans ce procès.

M<sup>r</sup> Jacques Bouchard

Président-fondateur de l'UCIM

## Décès de l'ancien conseiller du RCM Abe Limonchik

LE DEVOIR

L'Union des citoyens et citoyennes de l'île de Montréal (UCIM) a perdu hier son président-fondateur, Abe Limonchik, décédé d'un cancer à l'âge de 70 ans.

Chimiste et chercheur, M. Limonchik a représenté le district de Côte-des-Neiges à l'hôtel de ville de 1982 à 1994. Il a également agi comme président de la commission permanente du développement économique de 1987 à 1994.

Il a aussi présidé le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) à deux reprises, de 1978 à 1980 et de 1997 à 2001, en plus de siéger au conseil d'administration de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal.

« Abe Limonchik a entre autre ouvert la porte à l'intégration des communautés culturelles dans la vie politique municipale et il était soucieux de donner une place à tous », a souligné Maria Teresa Hillar, présidente de la Commission des communautés culturelles de l'UCIM et proche de M. Limonchik dans les dernières années du RCM.

Hier, Mme Hillar a décrit son ancien collègue comme un homme courageux, déterminé et rassembleur qui « ne faisait aucun compromis lorsqu'il était question de démocratie municipale ».

Dans un communiqué de presse émis en début de soirée, le maire de Montréal a déploré la perte d'un grand démocrate qui aimait et vivait pour l'épanouissement de l'être humain. Le maire et les membres de son parti ont aussi tenu à exprimer leurs condoléances à l'épouse du défunt, Lise, de même qu'à ses enfants, Vanessa et la comédienne Macha Limonchik. « Sans sa complicité et son appui indéfectible, je ne serais pas maire de Montréal », a ajouté M. Tremblay.

Les drapeaux de la ville seront mis en berne pour honorer sa mémoire et sa « contribution exceptionnelle à l'essor de Montréal ».

Restauration d'une fresque à l'église Madonna della Difesa

## Pas question de cacher Mussolini

KARINE FORTIN  
LE DEVOIR

Près de 60 ans après sa réalisation, le portrait équestre du Duce qui décore la voûte de l'église montréalaise Madonna della Difesa fait encore couler de l'encre dans la presse canadienne.

Mais même s'il suscite la controverse, il n'est pas question de profiter des importants travaux de restauration de l'édifice patrimonial pour cacher ou métamorphoser celui que le *Globe and Mail* nomme « le Mussolini de Montréal ».

L'objet du scandale fait partie d'une fresque réalisée dans les années 1930 par l'artiste italo-canadien Guido Nincheri pour commémorer la signature des Accords de Latran entre Pie XI et le chef de l'Etat italien, le 11 février 1929. Cette entente reconnaissait notamment la souveraineté du pape sur la Cité du Vatican.

Au total, l'œuvre couvre une superficie d'environ 1500 mètres carrés. Sa restauration, entamée en juillet, devrait coûter environ 1,5 million de dollars. Et le responsable du projet, Loris Palma, est formel: une fraction de cette somme servira à refaire une beauté au dictateur.

« La fresque ne fait pas de la publicité pour le fascisme. Ce n'est pas une apologie de la dictature », insiste l'homme qui se consacre depuis plus de 50 ans à la mise en valeur de l'un des joyaux de la Petite Italie. « Mussolini est là pour rester, parce qu'il est l'une des figures de l'épisode représenté. »

Il ajoute que le portrait du Duce est inamovible pour des raisons techniques. Dans une fresque, la couleur est en effet mêlée au plâtre et non peinte sur la surface. « On ne peut pas l'effacer sans abîmer le reste », explique-t-il. Or, « les fresques sont très, très rares au Québec. On a surtout des peintures ».

M. Palma raconte que le Duce ne figurait pas sur les premières ébauches de Nincheri pour l'église de la rue Henri-Julien. « Il a été ajouté à la demande des autorités, de la fabrique. Il faut se replacer dans le contexte. A l'époque, la décision a sans doute fait consensus. »

L'artiste a néanmoins payé cher pour son obéis-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le Duce ne figurait pas sur les premières ébauches de Guido Nincheri. Il a été ajouté à la demande des autorités de la fabrique.

sance. Quelques années plus tard, en pleine guerre, il a en effet été accusé d'être un sympathisant fasciste et interné avec une poignée d'autres paroissiens dans un camp de prisonniers en Ontario.

Aujourd'hui, la présence d'un des grands dictateurs du XX<sup>e</sup> siècle dans un lieu de culte provoque des sentiments divers: de la curiosité bien sûr, mais aussi beaucoup d'indignation. Même s'il comprend,

M. Palma s'en attriste. « On ne peut pas refaire l'histoire », soupire-t-il.

Pour lui, en s'attardant sur Mussolini, on rate l'essentiel. « Cette église est unique. C'est le berceau de l'histoire des Italo-Canadiens. Sa construction a été financée par des immigrants éduqués, mais pauvres. Plusieurs ont choisi de faire leur part pour la communauté avant même de se construire une maison. »

Sondage Environnics/Focus

## Les référendums? Utiles, jugent les Canadiens

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Plus de deux Canadiens sur trois estiment que le référendum est un outil utile pour trancher des questions de politique publique. La proportion d'appui à cette façon de faire augmente à 73 % au Québec où les répondants en souhaitent toutefois l'utilisation uniquement sur des questions cruciales.

Si les Québécois sont favorables à l'approche référendaire, les Ontariens s'y montrent réticents. On compte seulement 31 % de répondants à l'ouest de la rivière des Outaouais qui croient qu'il s'agit d'une très bonne ou d'une assez bonne façon de décider des questions politiques importantes.

C'est ce qui ressort d'une tranche d'un sondage réalisé par Environnics/Focus pour l'Association d'études canadiennes du 25 juin au 16 juillet dernier auprès de 2002 Canadiens. Ce coup de sonde, dont la marge d'erreur est de plus ou moins 2,2 %, 19 fois sur

20, n'a toutefois pas directement associé la tenue de référendums à la question nationale.

Pourtant, l'Association d'études canadiennes a commandé cette étude dans la perspective de sa conférence sur la question de la démocratie au Canada prévue les 25 et 26 octobre prochains, ce qui coïncide avec le dixième anniversaire du référendum de Charlottetown sur l'unité au pays. D'ailleurs, il y a dix ans aujourd'hui, les premiers ministres du Canada signaient l'entente de Charlottetown, précise le directeur général de l'association, Jack Jedwab.

« On a l'impression que les Québécois sont plus prudents sur l'utilisation de référendums comme approche », souligne M. Jedwab. « Je crois que les gens ont tendance à associer référendum avec débat sur l'unité nationale. C'est ce qui fait qu'ils disent qu'un référendum doit être associé à des enjeux très importants. »

En Alberta et en Colombie-Britannique, la population se dit ouverte à la tenue de référendums plus réguliers, question de donner une plus grande influence aux citoyens, affirme M. Jedwab.

Outre les questions sur les référendums, l'étude d'Environnics/Focus s'est attardée à la réforme des institutions démocratiques dont *Le Devoir* a déjà fait mention la semaine dernière. De plus, la firme a sondé les Canadiens sur les groupes de citoyens qui exercent trop ou pas assez d'influence sur la politique canadienne. Les trois quarts des Canadiens considèrent que les gens riches, le gouvernement des Etats-Unis ainsi que les grandes entreprises canadiennes ont trop d'influence alors que les simples citoyens, les petites entreprises et les Premières Nations n'en ont pas suffisamment.

Sur la liste des groupes trop influents, on retrouve en quatrième position les médias, suivis des syndicats. Pour ce dernier groupe, le sondage démontre que les répondants syndiqués n'ont pas tendance à décrire les syndicats comme ayant trop d'influence politique. L'âge apparaît également comme un facteur important puisque les répondants plus vieux estiment que les syndicats ont trop d'influence.

EN BREF

## Naufrage: une famille poursuit

Ottawa (PC) — La famille de trois victimes montréalaises du naufrage de la *Lady Duck*, un véhicule amphibie qui a sombré dans la rivière des Outaouais en juin dernier, a déposé hier une poursuite judiciaire contre la compagnie propriétaire du bateau. Les proches de Doris Wong, 45 ans, et de ses

deux filles Stephanie Yu, 14 ans, et Tiffany Yu, 5 ans, réclament un million de dollars en dommages à la compagnie Amphibus Lady Dive. Le capitaine du *Lady Duck*, Larry Harper, le concepteur et fabricant du véhicule, Daniel Beauchesne, et le procureur général du Canada sont également visés par la poursuite. La tragédie du *Lady Duck*, qui a coulé le 23 juin entre Ottawa et Gatineau, a coûté la vie à quatre personnes.



Le choc du 11 septembre 2001 un an plus tard...  
Congrès de L'Entraide missionnaire  
7 et 8 septembre 2002

Les événements tragiques du 11 septembre 2001 ont provoqué des ondes de choc autour de la planète et ont questionné notre compréhension de l'état du monde et des rapports entre les peuples. Nous examinerons la situation mondiale à la lumière de la « guerre au terrorisme » et de ses répercussions sur la mondialisation des marchés et des résistances. Nous réfléchirons à l'apport des religions dans la compréhension de la crise actuelle.

Personnes-ressources :

Lorraine Guay, responsable du projet de formation « Mouvements sociaux et citoyenneté » au Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) : « Nouveaux défis pour la résistance citoyenne »

Thierry Hentsch, professeur au Département de science politique de l'UQAM : « Malaise dans la civilisation occidentale »

Jean Moutapa, directeur du département Spiritualités des éditions Albin Michel à Paris : « La dimension politique du dialogue interreligieux »

Zo Randriamaro, chercheuse au réseau Third World Network pour l'Afrique, basé à Accra au Ghana : « Le développement dans la spirale des lois du marché : le cas du NEPAD »

Alejandro Teitelbaum, représentant de l'Association américaine de juristes auprès des organismes des Nations Unies à Genève : « Les droits humains : le compte à rebours »

Au CÉGEP Ahuntsic, 9055 rue Saint-Hubert, à Montréal

Coût : avant le 31 août, 95\$, Après, 110\$

Pour information : (514) 270-6089

miniman



BOUTIQUE

Enfants Deslongchamps

1007, RUE LAURIER OUEST,  
OUTREMONT  
TEL.: 274-2442

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## IRAK

SUITE DE LA PAGE 1

Selon l'agence officielle saoudienne SPA, M. Bush a affirmé lors de cet entretien que les informations récentes concernant les relations [tendues] entre les deux pays «ne sont que des propos irresponsables qui ne reflètent pas l'état de ces relations et ne peuvent affecter leur amitié et leur coopération».

Le président américain s'est aussi montré sévère à l'égard des fuites dans le *Washington Post* sur une réunion d'information en juillet au Pentagone, lors de laquelle l'Arabie Saoudite avait été qualifiée «d'ennemie» des États-Unis et accusée d'être impliquée, à tous les niveaux, dans le terrorisme international.

Interrogé pour savoir si le président Bush avait réussi à atténuer l'opposition saoudienne à une éventuelle intervention en Irak, le porte-parole a expliqué que «chaque fois que le président rencontre des dirigeants étrangers et que le sujet de l'Irak est abordé, le président trouve que c'est un échange constructif d'idées».

M. Mubarak, qui ne cesse depuis plusieurs mois de répéter son opposition à un tel projet, réagissait aux déclarations, la veille, du vice-président américain Dick Cheney.

Ce dernier a averti que son pays ne pouvait ignorer la menace que représente, à ses yeux, le président irakien Saddam Hussein.

«Le risque d'inaction est plus grand que celui de l'action», face à la possibilité que Saddam Hussein se dote de l'arme nucléaire, a-t-il lancé, réaffirmant une nouvelle fois les intentions américaines vis-à-vis de Bagdad.

M. Mubarak a quant à lui répété qu'une intervention militaire en Irak conduirait au «chaos dans toute la région», où le conflit israélo-palestinien constitue déjà un facteur chronique de déstabilisation. «Si l'on attaque l'Irak, et si l'on tue des Irakiens alors que les Palestiniens se font tuer [par Israël], cela conduira à une situation dangereuse», et «aucun dirigeant arabe ne pourra alors contrôler l'explosion de colère des masses», a-t-il ajouté.

Lundi à Djeddah (Arabie Saoudite), le président syrien Bachar al-Assad et le prince héritier saoudien Abdullah avaient lancé la même mise en garde. Une frappe américaine pourrait «déstabiliser la paix et la sécurité et provoquer des tragédies humaines dans la région», ont-ils dit.

Chef de file des monarchies arabes du Golfe, l'Arabie Saoudite s'est déclarée à maintes reprises opposée à toute frappe américaine en Irak et a affirmé que ses bases ne serviraient pas au lancement d'une action militaire contre ce pays.

Soulignant une nouvelle fois les «retombées négatives de toute opération militaire en Irak sur la stabilité de la région — déjà en butte à de nombreux problèmes et conflits — et de la Jordanie en particulier», le premier ministre jordanien Ali Abou Ragheb a pour sa part tenté dimanche de proposer la voie diplomatique. Il a estimé «nécessaire un dialogue entre l'ONU et Bagdad pour permettre le retour en Irak des inspecteurs afin de s'assurer de l'absence d'armes de destruction massive».

«Et si cela se confirme, il faut en contrepartie [donner] des garanties à l'Irak sur la levée de l'embargo» multiforme qui le frappe depuis son invasion du Koweït le 2 août 1990, a-t-il déclaré à l'AFP.

Selon lui, cette équation aura l'avantage d'«encourager l'Irak à appliquer les résolutions internationales dans l'espoir d'obtenir la levée de l'embargo et évitera à ce pays et à la région les retombées négatives d'une attaque».

Si le président Mubarak redoutait des manifestations violentes dans les rues du Caire et une montée de l'opposition islamiste, en cas d'attaque américaine, la Jordanie craint aussi une déstabilisation économique.

Ce pays dépend en effet entièrement de l'Irak pour ses approvisionnements en pétrole.

Le département d'État américain a tenté hier de dissiper les inquiétudes internationales suscitées par le discours de fermeté à l'égard de l'Irak tenu lundi par le vice-président américain, affirmant que les propos de Dick Cheney ne devaient pas être interprétés comme des «bruits de bottes».

Le porte-parole du département d'État Richard Boucher a réaffirmé que le président Bush n'avait toujours pas décidé du mode d'action à adopter pour provoquer un changement de régime en Irak, et que Washington n'essayait donc pas de «vendre» un plan de guerre à qui ce soit.

Par ailleurs, des avions américains et britanniques ont effectué hier deux raids contre des installations radars irakiens dans les zones d'interdiction aérienne du sud et du nord de l'Irak, a indiqué le Pentagone.

La première attaque dans le sud visait un système de défense antiaérienne à An Nukhayb (à environ 200 km au sud-est de Bagdad) parce que des avions alliés avaient été précédemment pris pour cible, et la seconde visait un site radar sur l'aéroport de Mossoul (à 400 km au nord de la capitale).

Le bombardement d'une installation radar à Mossoul «était la dixième cette année» dans le nord, a indiqué un porte-parole du Pentagone, le lieutenant Dan Hatlege. «Il y a eu 54 provocations de la part des Irakiens» dans la zone d'exclusion nord cette année, a ajouté le porte-parole.

Le raid de Mossoul a été présenté par Bagdad comme un «acte de terrorisme contredisant les règles de l'OACI, qui assure la sécurité aérienne».

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

*Le Devoir* est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## Aéroports américains

## Les voyageurs au teint basané sont victimes d'humiliations

BRAD FOSS  
ASSOCIATED PRESS

New York — Depuis le 11 septembre, plusieurs voyageurs ayant le teint basané ou un nom à consonance étrangère ont modifié leurs habitudes de voyage pour échapper aux humiliations — interrogatoires, fouilles à répétition et regards soupçonneux — que leur font subir les services de sécurité et leurs voisins de siège.

«Je n'ouvre pas la bouche du voyage», dit Khaled Saffuri, un Libanais de 45 ans vivant en Virginie. Il se rase de près et revêt son complet chaque fois qu'il prend l'avion — même la fin de semaine. Et pour éviter que les autres voyageurs le dévisagent, il est devenu membre du Club «Tapis rouge» de United Airlines. Pour 450 \$US par année, il a ainsi accès à des salles d'attente moins fréquentées.

Pour sa part, le rédacteur en chef de l'*Arab American Business Magazine*, Nidal Ibrahim, dit qu'il tente d'obtenir un siège à l'arrière de l'avion, le plus loin possible de la cabine de pilotage, pour ne pas inquiéter les agents de bord et les autres passagers. Il s'assure aussi d'aller à la toilette avant l'embarquement pour éviter de faire peur à ses voisins en se levant en plein vol.

«Je fais aussi très attention quand je fais mes bagages, ajoute-t-il. Récemment, je me suis même demandé si j'apporterais un crayon. Je suis écrivain et je me demande si je devrais apporter un fouteu crayon.»

Depuis quelques mois, les compagnies aériennes

font l'objet de nombreuses poursuites pour discrimination de la part de voyageurs qui estiment avoir été victimes de mauvais traitements. Parmi les plaignants figurent notamment des Américains d'origine arabe, un résident permanent originaire des Philippines ainsi qu'un citoyen des États-Unis né en Guyane.

Quelques cas ont d'ailleurs attiré l'attention des médias récemment. Ainsi, un vol en direction de New York a été escorté par un avion de combat après qu'un passager eut attiré l'attention de l'équipage sur un groupe d'artistes indiens qui se passaient des notes manuscrites et changeaient de place en vol. Les membres de la bande ont été appréhendés à leur descente de l'avion et interrogés. Ils ont été relâchés cinq heures plus tard. Apparemment, ils étaient excités à l'idée de voir New York.

Dans un autre incident, un pilote a refusé de laisser embarquer un Arabe américain membre des services secrets parce qu'il craignait que sa carte d'identification et sa photo soient fausses. L'agent, qui est membre de l'escorte de George W. Bush, n'est arrivé à destination, au Texas, que le lendemain.

Les journaux parlent cependant moins souvent des efforts que font certains voyageurs pour éviter de faire les manchettes ou pour que leurs plans de voyage ne soient pas bouleversés. Selon David Rollock, professeur de psychologie à l'université Purdue, ces comportements peuvent être utiles à court terme. Mais ils risquent d'avoir des conséquences désastreuses sur la santé mentale des voyageurs s'ils perdurent.

## USA

SUITE DE LA PAGE 1

Le Zimbabwe a finalement accepté mais entend mouder ce mais pour qu'il n'aboutisse pas dans les champs où il pourrait contaminer les souches traditionnelles à la base de la survie alimentaire de ces pays pauvres.

Un autre volet de la stratégie américaine et d'autres pays occidentaux a par ailleurs été révélé hier par l'Union internationale pour la conservation de la nature, qui les a accusés de vouloir affaiblir l'application du principe de précaution, reconnu dans la Déclaration de Rio et la Convention de Carthagène sur les OGM. Les États-Unis auraient en outre, selon l'UICN, qui compte plusieurs représentants dans les délégations gouvernementales, remis en question l'approche écosystémique dont ils ont été les précurseurs pendant deux décennies. Et ils s'opposeraient avec force à l'adoption d'objectifs et d'échéanciers précis en matière d'environnement, ce qui constitue pourtant l'objectif officiel du Sommet de Johannesburg.

La discrétion de la délégation américaine va de pair avec la décision du président Bush de ne pas participer à ce sommet qui réunira néanmoins plus d'une centaine de chefs d'État. George W. Bush a refusé peu après son arrivée au pouvoir de ratifier le protocole de Kyoto, et la Convention sur les changements climatiques que son père avait signé au nom des États-Unis en 1992.

Les Américains ont commencé à marquer des points importants en écrivant un texte exploratoire sur l'ouverture des marchés des pays industrialisés aux pays en voie de développement au cours de la fin de semaine, texte qui a été appuyé par les Européens. Cette bonne entente sur les modalités d'application de la globalisation des marchés dans les pays pauvres en a néanmoins surpris plusieurs en raison de la résistance traditionnelle des États-Unis pour toute forme d'entente multilatérale.

Hier, l'assemblée générale a consacré quelques heures à discuter d'agriculture. Mais la quasi-totalité des débats a été consacrée à la nécessité, reconnue par tous y compris par les groupes environnementaux ou sociaux comme Oxfam, de permettre aux pays en voie de développement d'avoir accès aux grands marchés des pays industrialisés. Mais personne n'a parlé des moyens de rendre l'agriculture moins polluante, moins dommageable pour la vitalité à long terme des sols et de la biodiversité.

Pour la plupart des ONG, le Sommet de Johannesburg commence à ressembler davantage à un sommet sur la libéralisation et la globalisation des marchés qu'à un sommet environnemental. Les Amis de la Terre, pour leur part, n'ont pas hésité dans un communiqué à parler de véritable «détournement de sommet». Ils ont lancé hier une campagne auprès des gouvernements pour que le Sommet mette au point de nouvelles formes d'im-

putabilité pour les grandes corporations, qui vont profiter des partenariats pour prendre le contrôle de plusieurs services publics (eau, énergie et santé) dans les pays en voie de développement.

Quant à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), probablement le plus diplomatique des grands groupes environnementaux, elle n'hésitait pas à déclarer hier, par la voix de sa porte-parole, Juanita Castano, que le Sommet est en train «d'affaiblir un des piliers du développement durable: l'environnement».

Les Européens, qui tentent comme les États-Unis d'encadrer d'entrée de jeu les éventuels échéanciers et accords du Sommet par un texte politique favorisant la globalisation des marchés, contestent vouloir inverser l'ordre des priorités de Rio et de l'Agenda 21, qui alignait le développement économique sur les impératifs sociaux et environnementaux.

Nielson Poul, commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, déclarait hier au *Devoir* que Rio n'avait pas placé les marchés au deuxième plan. Et, ajoutait-il, si l'Union européenne insiste pour la mise en place d'objectifs mesurables et d'échéanciers précis, c'est qu'elle voit dans ce moyen «la manière opérationnelle de dire qu'on veut un nouvel équilibre entre marchés et société».

L'Union européenne joue ses cartes de façon très conservatrice pour le moment. Elle n'ouvre pas beaucoup son jeu sur les questions financières, se contentant de dire qu'elle portera la moyenne de ses contributions à l'aide au développement de 0,33 % à 0,39 % d'ici 2006 grâce au rattrapage des pays sous la moyenne. Même s'il s'agit d'un relèvement de 22 milliards d'euros en quatre ans de la contribution annuelle de la CEE (26 milliards par an ou plus de 50 % de la totalité de l'aide internationale), c'est nettement en deçà de ce qui est requis pour doter les 2,2 milliards d'humains d'ici 2010 de services d'eau potable et d'épuration.

L'ordre du jour du Sommet ne prévoit par ailleurs aucun bilan sur l'action ou l'inaction des gouvernements qui se sont engagés à Rio à stabiliser leurs émissions de gaz à effet de serre au niveau historique de 1990. Très peu ont réalisé cet engagement. Certains pays, comme le Canada et les États-Unis, ont plutôt augmenté radicalement leurs émissions.

Le refus des États-Unis de ratifier le protocole de Kyoto les a conduits à faire pression pour biffer du projet de Déclaration finale le seul paragraphe qui y fait référence. L'article 36 invite les pays qui ne l'ont pas fait à ratifier le protocole. Les Américains et les Australiens, qui semblent décidés à boycotter les efforts de la communauté internationale pour juguler le réchauffement climatique afin de ne pas menacer leur mode de production émissive, trouvent insultante une invitation qui les vise d'autant plus explicitement qu'ils sont les seuls grands pays occidentaux à refuser de modifier leur comportement.

## CHRÉTIEN

SUITE DE LA PAGE 1

M. Chrétien arrivera à Johannesburg tard samedi et prendra la parole lundi. Les hauts fonctionnaires ont reconnu hier que la rédaction de son discours n'était pas encore terminée, et qu'il était encore possible en théorie que le premier ministre modifie le texte ou s'en écarte comme bon lui semble, mais cela ne semble pas à l'horizon. Jean Chrétien n'aura que cinq minutes au cours desquelles il devra, fait-on valoir, aborder les cinq thèmes du sommet, soit l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la biodiversité.

«Il voudra situer Johannesburg dans la foulée des rencontres de Doha [relance des négociations de l'OMC prenant en compte les demandes des pays en voie de développement], Monterrey [conférence de l'ONU où les États-Unis, l'Europe et le Canada ont accepté d'augmenter leur aide au développement], et de Kananaskis [sommet du G8] et de continuer de jouer le rôle de leader en matière de réduction de la pauvreté et de dé-

veloppement de l'Afrique, explique un haut fonctionnaire. Il fera référence, j'imagine, à la question des changements climatiques et à la question de Kyoto, mais je ne sais pas dans quels termes il s'exprimera.»

Le Sommet de Johannesburg, a indiqué une autre fonctionnaire fédérale présente en Afrique du Sud, sera l'occasion de parler de mise en œuvre. «Il s'agit d'une conférence assez différente du Sommet de Rio. Elle n'a pas pour but de lancer une nouvelle ronde de négociations sur une série de nouvelles conventions. Elle a pour but de s'attarder aux détails de mise en application [de ce qui a été décidé dans le passé].»

En entrevue, le député libérale Hélène Scherrer disait espérer que Jean Chrétien déclare non seulement la ratification du protocole de Kyoto, mais aussi le dépôt d'un budget vert dans lequel il y aurait réaffectation importante des ressources en fonction du développement durable. Jusqu'à présent, il semble que les commentateurs de M. Chrétien seront généraux et n'entreront pas dans ces détails.

## ANTIDOTES

SUITE DE LA PAGE 1

Les résultats de cette enquête, qui sont publiés aujourd'hui dans le *Journal of American Medical Association* (JAMA), montrent en effet que les bambins qui ont habité au cours de la première année de leur vie dans un environnement occupé par au moins deux représentants de la gent canine ou féline sont deux fois moins susceptibles de souffrir d'allergies, vers l'âge de 6 ou 7 ans, que les enfants ayant eu peu ou pas de contact avec ces animaux.

Les enfants qui très tôt dans leur vie se sont frottés à des animaux ont de plus faibles niveaux d'anticorps et beaucoup moins de réactions cutanées positives aux allergènes de chiens, de chats, d'herbe à poux, de graminées et d'acariens contenus dans la poussière, apprend-on dans l'étude en question.

«Habituellement, les allergologues conseillent aux futurs parents qui ont souffert d'allergies ou d'asthme dans leur vie d'éliminer les animaux de la maison afin de réduire le risque d'allergie chez leurs rejetons», explique Christine Cole Johnson, épidémiologue et co-auteur de l'étude. Or cette nouvelle enquête indique plutôt que la présence d'un animal auprès d'un enfant alors qu'il est très jeune pourrait influencer favorablement le développement de son système immunitaire.»

Pour des raisons qui ne sont pas encore très bien comprises, les chercheurs croient que ce sont les endotoxines, des substances associées aux bactéries présentes sur les animaux, qui favorisent l'essor d'une certaine immunité protectrice contre les allergies courantes.

Pour en arriver à de telles conclusions, les chercheurs ont colligé des données sur les concentrations d'allergènes dans la poussière et l'air du domicile et des lieux de garde de 242 fillettes et 232 garçons. Ces enfants ont été soumis périodiquement à une batterie de tests d'allergie: des tests sanguins destinés à mesurer les anticorps circulants responsables des allergies, des épreuves pulmonaires permettant d'évaluer la réactivité des voies respiratoires, et des tests cutanés par lesquels les médecins détectent les hypersensibilités à certains allergènes.

L'analyse des données recueillies a révélé que les enfants ayant passé leur première année de vie à proximité d'un animal domestique ou de chiens étaient à l'âge de sept ans beaucoup moins (plus de deux fois moins) prédisposés à produire des anticorps — source de réactions allergiques — que les enfants n'ayant pas vécu avec de tels animaux, lorsqu'ils se retrouvaient en présence de divers allergènes d'intérieur ou d'extérieur.

Lorsqu'ils atteignaient sept ans, les enfants qui dès leur naissance avaient vécu avec chiens et chats produisaient des anticorps aux allergènes issus de plantes, telles que l'herbe à poux, environ trois fois moins souvent que les enfants tenus à l'écart d'espèces animales.

Bien que de plus amples recherches s'imposent, Christine Cole Johnson affirme qu'elle recommandera aux futurs parents de ne pas se séparer de leurs animaux domestiques, mais plutôt de les intégrer à la vie de famille.

## SAURA

SUITE DE LA PAGE 1

Elle s'est nourrie du jazz, entre autres. Le flamenco est vivant. Dans mon cinéma, j'essaie de montrer qu'il se renouvelle, en faisant varier son tempo, sinon il demeurerait dans sa bouteille. Je suis l'orthodoxe.»

Espagnol donc, si Espagnol qu'à l'heure de faire la mise en scène de *Salomé*, un ballet que la danseuse et chorégraphe Aida Gomez a créé à partir de l'épisode biblique de la tête de Jean le Baptiste. Je ne connaissais pas Aida Gomez et mal l'histoire de *Salomé*, mais le contact fut tellement chaleureux entre moi et la chorégraphe que j'ai voulu faire un film en plus de diriger le ballet.»

Saura suit très vite ce qu'il voulait: le rythme du flamenco au cœur des danses donc, mais aussi les couleurs des éclairages et des costumes évoquant à la fois la Méditerranée et l'Orient. «Vous savez, l'Espagne a subi toutes sortes d'influences dans son histoire, celle des Arabes notamment. Nous sommes bariolés. Le ballet *Salomé* l'est aussi.»

«Le film était pour moi la partie la plus facile du processus, explique le cinéaste. J'ai moins d'expérience dans la direction d'un ballet qu'au cinéma. Pour ce spectacle *Salomé*, il m'a fallu travailler au même rythme qu'Aida Gomez à la chorégraphie et que Roque Banos à la musique. Aucun des aspects de cette création ne pouvait traîner derrière. Sans musique, pas de ballet. Sans danse, pas de musique, mais la coordination d'ensemble — ma partie — se révélait tout aussi essentielle. La caméra, c'était moi, même quand un autre la tenait.» Aux yeux de Carlos Saura, il était primordial que le directeur-photo possède un sens du rythme, une oreille musicale, afin d'épouser au besoin les mouvements de la danse, de s'oublier aussi.

«Dans un film classique, les dialogues, l'intrigue commandent l'appui de décors précis, mais un «musical» procure certains avantages. La lumière peut jouer un rôle crucial avec des panneaux qui servent à la capturer. Nul besoin de vrais décors. La scénographie peut se simplifier pour laisser aux artistes la plus grande liberté possible.»

Carlos Saura n'abandonnera pas le film musical et dansant. Après tout, le genre marie ses passions pour l'image, le mouvement et la musique. «Il existe à Madrid une école appelée *Amor de Dios* où l'on enseigne aussi bien la danse du ventre que la danse contemporaine, le flamenco que la boxe. J'ai envie de réconcilier toutes ces disciplines, de découvrir comment on peut faire boxer le flamenco.» Il rit, rêve de servir la tradition à une nouvelle sauce. Classique, Carlos Saura, mais orthodoxe, surtout pas.

**Restaurant Gutenberg** — cuisine française qui fait bonne impression

CE SOIR: Soirée «Flashback» des années 80  
DÈS 22H LES SOIRÉES DU FESTIVAL DES FILMS DU MONDE.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • ☎ Place des Arts • Tél.: 285-8686 • [gutenberg@qc.airs.com](mailto:gutenberg@qc.airs.com)

LE DEVOIR

LES SPORTS

BASEBALL

Les négociations s'intensifient

Des équipes ont modifié leur plan de voyage

ASSOCIATED PRESS

New York — Tandis que les négociations entre les représentants des joueurs et des propriétaires s'intensifiaient, hier, des clubs ont commencé à modifier leurs plans de voyage en vue du déclenchement d'une grève, vendredi.

Les White Sox de Chicago ont annulé un vol nolisé en direction de Detroit, prévu vendredi, et ils ont déclaré qu'ils ne se déplaceraient que vendredi, s'il n'y a pas d'arrêt de travail.

«A minuit jeudi, si nous n'avons toujours pas d'entente, nous nous retrouverons sur un terrain très glissant», a déclaré le commissaire Bud Selig au réseau radiopho-

nique d'ESPN. Selig, quant à lui, planifiait de se joindre aux pourparlers dès aujourd'hui à New York.

«Je reste optimiste. Je pense vraiment que nous arriverons à quelque chose», a déclaré Tom Glavine, le représentant des joueurs de la Ligue nationale. «Je pense qu'il y aura encore des hauts et des bas d'ici jeudi. Mais j'ai confiance qu'au bout du compte, nous arriverons à quelque chose.»

D'autres joueurs étaient toutefois plus pessimistes. «Je me prépare à aller en grève vendredi, a dit le lanceur des Red Sox John Burkett. Je pense que ce sera long. Je me base simplement sur l'expérience vécue en 1994.»

Les négociateurs se sont rencontrés brièvement hier matin, puis les joueurs ont tenu une conférence téléphonique avec les dirigeants du syndicat. Il y a eu une longue séance de pourparlers en après-midi, suivie d'une réunion de 45 minutes en soirée, où on s'est contenté de discussions informelles en petits groupes.

EN BREF

Les Expos en 3e place

Philadelphie (PC) — Décidément, c'est l'année des surprises. Les Expos ne sont plus en deuxième place de leur section et l'équipe qui les devance est celle qui a occupé le dernier rang pendant la majeure partie de la saison: les Phillies de Philadelphie. Devant 16 126 personnes, les Expos se sont inclinés 4-2 contre les Phillies hier pour subir leur quatrième défaite en sept matchs au cours de leur voyage à l'étranger. Comme les Expos, les Phillies totalisent 56 victoires mais ils ont une défaite de moins. Joe Roa (3-1) a alloué deux points et six coups sûrs en six manches alors que les Phillies ont remporté une sixième victoire d'affilée. Ils se sont assurés d'avoir un troisième

mois de suite avec une fiche gagnante, ce qu'ils n'avaient pas accompli depuis 1999.

Fred Couples déclare forfait

Surrey, Colombie-Britannique (AP) — Des maux de dos ont contraint Fred Couples à déclarer forfait en vue du Championnat de golf Air Canada, doté d'une bourse totale de 3,5 millions. Couples, qui devait effectuer sa première présence au tournoi, a fait part de sa décision aux organisateurs, hier. Le tournoi, qui en est à sa dernière année sur le circuit de la PGA, se déroulera de demain jusqu'à dimanche. Couples, âgé de 42 ans, a gagné 14 tournois en carrière. Il est actuellement classé 144e sur la liste des boursiers.

INTERNATIONAUX DES ÉTATS-UNIS

Le marathon de Safin

Venus Williams, expéditive, a eu la tâche facile contre Mirjana Lucic, la rossant 6-0, 6-0

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

New York — Le Russe Marat Safin, tête de série n° 2, a échappé à la sortie prématurée au terme d'un marathon de quatre heures 31 minutes face à Nicolas Kiefer, joueur allemand qu'il battait finalement en cinq sets, 6-3, 4-6, 4-6, 6-4, 7-6 (7/4), au premier tour de l'US Open de tennis, hier à Flushing Meadows.

Safin n'avait pas un tirage facile face à Kiefer, 64e mondial, qui l'avait déjà gêné durant quatre sets ici même en quarts de finale de l'édition 2000. Mais peu de gens attendaient une telle bataille sur le Central, d'autant que le Russe débutait la rencontre en empochant la première manche.

Mais comme à son habitude, spécialement ces dernières semaines, Safin multipliait les fautes directes tandis que son adversaire parvenait à le passer, et à lui planter des services taquinant les 200 km/h.

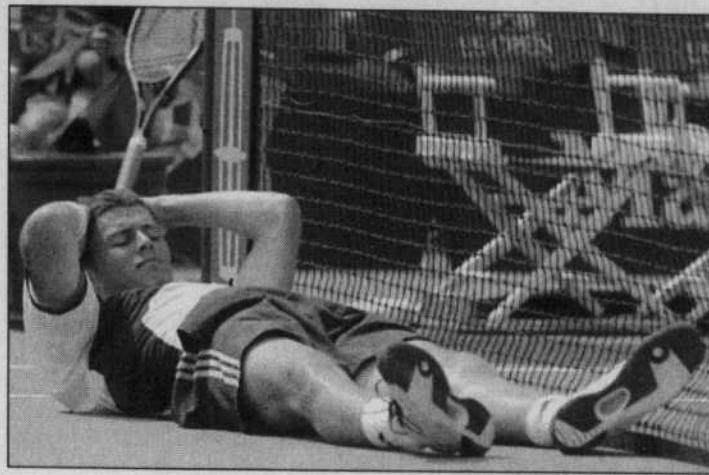
Kiefer prenait l'avantage deux sets à un, mais Safin égalisait, servait même pour la victoire à 5-3 dans la manche décisive, puis manqua deux balles de match dans le douzième jeu, sur le service de son rival. Mais il était dit que le suspense irait jusqu'au bout et les deux hommes, bien qu'à la limite de l'épuisement, poussaient la rencontre jusqu'au jeu décisif, retardant l'entrée en lice de la reine Venus Williams.

Sur son service, le Russe prenait vite l'avantage pour s'offrir trois occasions de conclure, la deuxième étant la bonne. De quoi réfléchir pour Safin avant le prochain tour contre le vainqueur de la rencontre opposant le Brésilien Gustavo Kuerten au Français Julien Boutter.

Bon anniversaire Moya

L'Espagnol Carlos Moya, demi-finaliste ici même en 1998, a eu recours à quatre sets pour se débarrasser du Roumain Adrian Panait (3-6, 6-4, 6-3, 7-6) et s'offrir ainsi un cadeau d'anniversaire le jour de ses 26 ans.

Mark Philippoussis, finaliste en 1998, a vu s'envoler tout espoir en se blessant au genou gauche alors qu'il menait 2 sets à 0 et que le score était de 2 partout dans le troisième



SHAUN BEST REUTERS

Marat Safin a joué un match épuisant de plus de quatre heures hier contre Nicolas Kiefer aux Internationaux des États-Unis.

me. Le «bombardier» australien est revenu sur le court après les soins médicaux mais perdit la manche et renonça finalement à 3-5 dans la quatrième manche.

De son côté, l'Australien Lleyton Hewitt, tenant du titre et tête de série n° 1, qualifié pour le deuxième tour de l'US Open de tennis en battant le Français Nicolas Coutelot, 6-2, 6-3, 6-3 au premier tour, hier.

Au deuxième tour, Hewitt, n° 1 mondial, affrontera le vainqueur de la rencontre opposant deux qualifiés, le Russe Igor Kunitcin (193e mondial) et l'Israélien Noam Okun (114e).

Les «grandes dames» ont été plus à l'aise. Venus Williams, deuxième tête de série, a eu la tâche facile contre Mirjana Lucic, la rossant 6-0, 6-0, et Martina Hingis (n° 9) a signé un gain de 6-3, 5-7, 6-4 contre Marissa Irvin.

Hingis, qui a été favorite à l'Openium de 1997 jusqu'à l'an dernier, a obtenu un laissez-passer cette année après avoir été tenue à l'écart du jeu à cause d'une blessure à une cheville. Elle a servi pour le match au deuxième set, avant de voir Irvin provoquer la présentation d'une troisième manche.

«Je suis contente du dénouement, c'est sûr, a dit Hingis. J'ai dû gagner le match deux fois. J'ai le sentiment d'être plus rapide sur le terrain. J'ai besoin de jouer.»

La Belge Kim Clijsters (n° 7) n'a laissé qu'un seul jeu (6-1, 6-0) en 42 minutes face à l'Espagnole Conchi

ta Martinez Granados. La Française Amélie Mauresmo (n° 10) a légèrement franchi la barre de l'heure de jeu face à la Tchèque Iveta Benesova (6-3, 6-2).

L'Américaine Monica Seles, tête de série n° 6, s'est qualifiée pour le deuxième tour de l'US Open de tennis en battant la Hongroise Zsafia Gubacs, 6-3, 6-3 au premier tour.

Au deuxième tour, Seles, double lauréate de l'épreuve (1991 et 92) affrontera l'Autrichienne Barbara Schwartz, 83e mondiale.

Seles s'est imposée en 58 minutes en dépit de problèmes au service (7 doubles fautes) qu'elle a concédé trois fois. Mais l'ex-n° 1 mondiale a compensé en prenant six fois la mise en jeu de son adversaire. À 29 ans, l'Américaine dispute l'US Open pour la douzième fois, épreuve dont elle a atteint la finale à quatre reprises, échouant en 1995 et 96. Elle fut éliminée en 8e de finale l'an dernier. Seles a remporté trois tournois cette saison (Hopman Cup, Doha et Madrid). Demi-finaliste à l'Open d'Australie, elle a chuté en quarts de finale à Roland-Garros et à Wimbledon. Pour son dernier tournoi avant le déplacement à New York, elle a perdu en quarts de finale à Stanford (Californie).

Dans d'autres matchs, la Française Mary Pierce s'est inclinée 7-6 (3), 6-3 contre Paola Suarez (no 32); Chanda Rubin (no 14) a vaincu Jill Craybas 6-1, 6-3 et Ai Sugiyama (no 18) l'a emporté 6-3, 6-3 face à Mi-Ra Jeon.

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

Table with 4 columns: Team, G, P, Moy. Diff. Rows include Atlanta, Philadelphia, Montréal, Florida, New York.

Section Centrale

Table with 4 columns: Team, G, P, Moy. Diff. Rows include St. Louis, Houston, Cincinnati, Pittsburgh, Chicago, Milwaukee.

Section Ouest

Table with 4 columns: Team, G, P, Moy. Diff. Rows include Arizona, Los Angeles, San Francisco, Colorado, San Diego.

Hier

Table with 2 columns: Team, Score. Rows include Philadelphia 4 Montréal 2, Cincinnati 5-0 St. Louis 4-5, etc.

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

Table with 4 columns: Team, G, P, Moy. Diff. Rows include New York, Boston, Baltimore, Toronto, Tampa Bay.

Section Centrale

Table with 4 columns: Team, G, P, Moy. Diff. Rows include Minnesota, Chicago, Cleveland, Kansas City, Detroit.

Section Ouest

Table with 4 columns: Team, G, P, Moy. Diff. Rows include Oakland, Anaheim, Seattle, Texas.

Hier

Table with 2 columns: Team, Score. Rows include Chicago White Sox 8 Toronto 4, Detroit 8 Cleveland 5, etc.

FOOTBALL

LIGUE CANADIENNE

Section Est

Table with 7 columns: Team, G, P, N, DP, PP, PC, PTS. Rows include Montréal, Hamilton, Toronto, Ottawa.

Section Ouest

Table with 7 columns: Team, G, P, N, DP, PP, PC, PTS. Rows include Edmonton, Winnipeg, Saskatchewan, C.-B., Calgary.

Vendredi

C.-B. à Ottawa, 19h30

Dimanche

Winnipeg en Saskatchewan

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

SLA : 3 lettres du mot paralysie. La SLA nous enlève TOUT, sauf votre lucidité. Aidez-vous à vaincre cette maladie mortelle qui tue 3 Québécois par semaine!

MOTS CROISÉS. 1- Qui s'est passé. 2- Saindoux. 3- Plante à fleurs bleues. 4- Boxeur américain. 5- Abimer. 6- Attitude pacificatrice entre chrétiens de confessions différentes. 7- Avenue. 8- À moi. 9- Danse. 10- Du pays de Saba. 11- Flâne. 12- Politicienne israélienne.

Solution d'hier. Horizontalement: 1- Qui s'est passé. 2- Saindoux. 3- Plante à fleurs bleues. 4- Boxeur américain. 5- Abimer. 6- Attitude pacificatrice. 7- Avenue. 8- À moi. 9- Danse. 10- Du pays de Saba. 11- Flâne. 12- Politicienne israélienne. Verticalement: 1- Métal. 2- Bannir. 3- Réflector.

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE. Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de MADELEINE LAVOIE, en son vivant domiciliée à Montréal, Province de Québec, au 3526 Hochelaga, H1W 1H7, survenu à Montréal le premier août deux mille un (2001), un inventaire des biens de la défunte a été fait par le liquidateur successoral, PIERRETTE SABOURIN, le dix-neuf août deux mille deux (2002) devant Me François Gareau, notaire, sise au 1681 Rachel Est, bureau 26, à Montréal, Province de Québec, H2J 2K7.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ. PRENREZ AVIS QUE L'HÔPITAL D'ARGENTEUIL s'adressera à l'Assemblée Nationale du Québec, à sa session d'automne, pour obtenir la passation d'une loi modifiant son acte constitutif notamment pour lui permettre d'exercer les activités propres à la mission d'un centre local de services communautaires (CLSC), au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., c. S-4.2.

AVIS DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales). Avis est par les présentes donné que la compagnie DEPANNÉUR NAJAT INC, ayant son siège social 2205, belanger est MONTREAL, QUEBEC H2G 1C5 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

AVIS DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales). Avis est par les présentes donné que la compagnie 9015-7868 QUEBEC INC, corporation légalement constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec), ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 10 560, rue Francis, à Montréal, province de Québec H2C 3A4, demandera sous peu à l'inspecteur général des institutions financières, Québec la permission d'obtenir sa dissolution et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec).

DEMERS BEAULNE LACHANCE INC. Syndic de faillite. AVIS DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de la faillite de: 9102-3986 QUEBEC INC., société légalement constituée ayant exercé ses activités commerciales au 581 rue Providence, Repentigny (Québec).

AVIS DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de la faillite de: 9102-3986 QUEBEC INC., société légalement constituée ayant exercé ses activités commerciales au 581 rue Providence, Repentigny (Québec).

AVIS DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de la faillite de: 9102-3986 QUEBEC INC., société légalement constituée ayant exercé ses activités commerciales au 581 rue Providence, Repentigny (Québec).

AVIS DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de la faillite de: 9102-3986 QUEBEC INC., société légalement constituée ayant exercé ses activités commerciales au 581 rue Providence, Repentigny (Québec).

AVIS DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de la faillite de: 9102-3986 QUEBEC INC., société légalement constituée ayant exercé ses activités commerciales au 581 rue Providence, Repentigny (Québec).

AVIS DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de la faillite de: 9102-3986 QUEBEC INC., société légalement constituée ayant exercé ses activités commerciales au 581 rue Providence, Repentigny (Québec).

AVIS DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de la faillite de: 9102-3986 QUEBEC INC., société légalement constituée ayant exercé ses activités commerciales au 581 rue Providence, Repentigny (Québec).

AVIS DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de la faillite de: 9102-3986 QUEBEC INC., société légalement constituée ayant exercé ses activités commerciales au 581 rue Providence, Repentigny (Québec).

AVIS DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de la faillite de: 9102-3986 QUEBEC INC., société légalement constituée ayant exercé ses activités commerciales au 581 rue Providence, Repentigny (Québec).

AVIS DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de la faillite de: 9102-3986 QUEBEC INC., société légalement constituée ayant exercé ses activités commerciales au 581 rue Providence, Repentigny (Québec).

AVIS DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de la faillite de: 9102-3986 QUEBEC INC., société légalement constituée ayant exercé ses activités commerciales au 581 rue Providence, Repentigny (Québec).

AVIS DE PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de la faillite de: 9102-3986 QUEBEC INC., société légalement constituée ayant exercé ses activités commerciales au 581 rue Providence, Repentigny (Québec).

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS. Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE. Avis est par la présente donné que MARQUY DUBOIS, domicilié au 59, Langlois, Granby (Qc), a déposé une cession le 15 août 2002 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 6 septembre 2002 à 10 h 00 au Palais de Justice, 77, Principale, Granby (Qc), (514) 932-4115.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE. Avis est par la présente donné que EKATERINE CATHERINE TSIKALAS, domiciliée au 7100, Bombardier, app. 405, Anjou (Qc), a déposé une cession le 15 août 2002 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11 septembre 2002 à 8 h 30, au bureau du syndicat, 1, Westmount Square, bureau 900, Montréal (Qc), (514) 932-4115.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE. Avis est par la présente donné que EKATERINE CATHERINE TSIKALAS, domiciliée au 7100, Bombardier, app. 405, Anjou (Qc), a déposé une cession le 15 août 2002 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 11 septembre 2002 à 8 h 30, au bureau du syndicat, 1, Westmount Square, bureau 900, Montréal (Qc), (514) 932-4115.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES. Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard. Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi. Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES. Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard. Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi. Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES. Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard. Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi. Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi.

APPELS DE SOUMISSIONS. Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise: www.hydroquebec.com/soumissionnez ou en composant un des numéros de téléphone suivants: Montréal et environs: (514) 745-5720 Extérieur: 1 800 363-0910